

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville, tenue le 16 octobre 2014, à 19h30, au 260 rue de l'Église, Napierville suivant avis de convocation en date du 10 octobre 2014 conformément à l'article 152 du Code Municipal et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- | | |
|----------------------|--------------------|
| - Ghislain Perreault | - Daniel Dumontier |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

Résolution #605-2014 : Ordre du jour:

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR **ASSEMBLÉE DU 16 OCTOBRE 2014**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Soumission : bordures de ciment (CLD)
3. Soumission : Rapiéçage d'asphalte
4. Don : Fabrique St-Cyprien
5. Compte à payer : Béton MSA (programme TECQ 2010-2013)
6. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Résolution #606-2014 : Soumission : bordure de ciment (CLD)

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre sur invitation a été transmis à quatre entreprises soit Construction G3, Pavages Métropolitains inc., Groupe Hexagone s.e.c. et Les entreprises Pearson Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

NOM	MONTANT	REMARQUES
Pavage Métropolitain	16,196.30\$	Taxes incluses
Construction G3	22,558.09\$	Taxes incluses
Pearson Pelletier	22,622.25\$	Taxes incluses
Groupe Hexagone	26,800.67\$	Taxes incluses

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Pavage Métropolitain au coût de 16,196.30\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Résolution #607-2014 : Soumission : Rapiéçage d'asphalte

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre sur invitation a été transmis à quatre entreprises de pavage soit Pavages MCM, Sintra, Techroc, Construction Bauval inc., Pavage du Haut-Richelieu inc., Pavage D.L.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit:

<u>NOMS</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
--------------------	---------------------------

Pavage D.L.	27,385.93\$
Sintra inc.	30,660.59\$
Construction Techroc inc.	34,118.83\$
Les Pavages M.C.M. inc.	43,713.50\$
Pavage du Haut-Richelieu inc.	47,754.45\$
Construction Bauval	52,473.29\$

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Pavage D.L. au coût de 27,385.93\$ taxes incluses.

Il est également résolu qu'un montant de 25,000\$ mentionné au budget 2014 en immobilisation pour la réfection du trottoir rue Saint-Henri soit ajouté au budget Transport routier voirie achat et entretien.

ADOPTÉE

Résolution #608-2014 : Don : Fabrique St-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de St-Cyprien organise une journée spaghetti;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique est un organisme à but non lucratif faisant partie du territoire de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées serviront en grande partie à défrayer les coûts de la réparation de la maçonnerie sur la façade de l'église;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'octroyer la somme de 300\$ à la Fabrique St-Cyprien.

ADOPTÉE

Période de questions :

Intervention de : Aucune assistance

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Ginette L. Pruneau, dir. gén.

Résolution #609-2014 : Levée de l'assemblée:

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de clore l'assemblée à 19h34.

ADOPTÉE

JACQUES DÉLISLE
MAIRE

GINETTE L. PRUNEAU
DIR. GÉN.